



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Présence de résidus toxiques dans les couches pour bébé

Question écrite n° 12478

Texte de la question

M. Stéphane Testé attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur la composition des couches pour bébés. En février 2017, une enquête de l'association 60 millions de consommateurs mettait en exergue la présence de résidus potentiellement toxiques dans la composition des couches. Le Gouvernement avait alors saisi l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) pour évaluer les risques liés à ces substances et proposer des recommandations pour éviter la présence de ces substances dans ce type de produit. De même, le Gouvernement a alerté le commissaire européen à la santé afin qu'il prenne des mesures réglementaires adaptées pour l'ensemble du marché européen pour imposer la suppression des substances potentiellement toxiques dans les produits d'hygiène. Alors que la remise du rapport de l'Anses était annoncée pour avril 2018, ce dernier n'a toujours pas été rendu public. Par ailleurs, aucune réglementation interdisant la présence de telles substances ou, à tout le moins, imposant leur étiquetage, n'a été prise. Aussi, il lui demande quand sera remis le rapport de l'Anses et quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin de limiter la présence de résidus potentiellement toxiques dans la composition des couches pour bébé.

Texte de la réponse

La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) contrôle régulièrement la présence de substances susceptibles de présenter un risque pour la santé dans les couches pour bébés. Ainsi a-t-elle conduit au cours des années 2017 et 2018 de nombreux contrôles et analysé vingt références de couches pour bébés et quatre références de couches pour adultes pour incontinence, à la recherche de ces substances. Aucun colorant azoïque, aucun allergène, aucun hydrocarbure aromatique polycyclique (HAP), aucun phtalate, ni pesticides, ni glyphosate, ni acide aminométhyl phosphonique (AMPA, produit de dégradation du glyphosate), n'ont été identifiés lorsque les conditions d'analyses reproduisaient les conditions d'utilisation réelles des produits. Pour les échantillons de cette enquête dans lesquels des composés recherchés ont été mis en évidence essentiellement des dioxines, furanes et polychlorobiphényles (PCB) de type dioxines il faut souligner que les substances ont été détectées le plus souvent à l'état de traces non quantifiables. Lorsque des teneurs étaient quantifiables, celles-ci étaient très basses et très proches des limites de quantification. L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a été saisie par la Direction générale de la santé et la DGCCRF en 2017 sur le sujet de la sécurité des couches pour bébé et des couches pour adultes pour incontinence. Elle devrait rendre son avis en début d'année 2019. Cet avis portera plus précisément sur les risques pour la santé liés à l'action des substances chimiques identifiées dans les couches pour bébés mais également dans les couches pour adultes pour incontinence.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Testé](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12478

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Économie et finances](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [25 septembre 2018](#), page 8451

Réponse publiée au JO le : [25 décembre 2018](#), page 12111